

## Opération d'autoconsommation collective

### Part d'électricité verte allouée

La part d'électricité verte allouée évoluera en fonction de la production d'électricité et de vos besoins. Cependant, Notre énergie Mérignac souhaite pouvoir allouer à chaque autoconsommateur 20 % à 30 % de sa consommation annuelle d'électricité en électricité verte.

Cette part évoluera en fonction du nombre d'autoconsommateurs ayant adhéré à l'opération d'autoconsommation collective et pourra donc être plus ou moins élevée.

- » PAS DE FRAIS DE RACCORDEMENT
- » CONTINUITÉ DE SERVICE AVEC VOTRE FOURNISSEUR HABITUEL
- » PAS D'ABONNEMENT



**CONSOMMER UNE  
ÉNERGIE VERTE  
ET 100 % MADE IN  
MÉRIGNAC**



### Facturation

Pour plus de simplicité, Notre énergie Mérignac facture semestriellement ses adhérents en fonction de leur consommation réelle d'énergie verte locale.

Les frais d'adhésion sont facturés une fois lors du raccordement à l'opération et les prochaines facturations auront lieu chaque année en janvier et juillet.

### Délais de raccordement à l'opération (Enedis)

L'énergie sera disponible au printemps 2025.

- Vous possédez déjà un compteur connecté Linky : délai d'environ 1 mois.
- Vous ne possédez pas de compteur connecté Linky : délai d'environ 6 mois. car vous devez être équipé d'un nouveau compteur.

#### TARIFICATION

Pas d'abonnement

Adhésion forfaitaire

facturée une fois lors de la mise en service

36 € TTC

#### TARIF ÉLECTRICITÉ

Part  
électricité  
verte

0,129 €/kWh hors toutes taxes et TURPE  
Facturé par Notre énergie Mérignac

Transport de  
l'énergie  
(TURPE)

Le TURPE diffère en fonction de votre option tarifaire  
Facturé par votre fournisseur habituel

**FACTURATION SEMESTRIELLE SUR LA CONSOMMATION RÉELLE  
(JANVIER, JUILLET)**